



Fonds de professionnalisation et de solidarité

des artistes et techniciens du spectacle

Descriptif du volet social et professionnel COREPS 19.05.2021

Historique



Avril 2007 : Mise en place d'un nouveau dispositif global pour l'indemnisation du chômage et l'aide sociale et professionnelle des artistes et techniciens du spectacle.

En complément d'un système d'indemnisation, un Fonds de Professionnalisation et de solidarité a été créé.

2 VOLETS

Indemnisation
Pôle Emploi

Social et Professionnel
Audiens

Le volet social et professionnel



Un objectif :

Sécuriser le parcours professionnel des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré, en situation de fragilité, en favorisant un retour à l'emploi par une prise en charge globale qui assure :

- Un accompagnement social personnalisé
- Un accompagnement professionnel individuel avec des aides professionnelles mobilisables en cas de besoin
- Une prise en compte des problèmes de santé entravant la carrière

Le volet social et professionnel



Un dispositif piloté par un comité directeur réunissant les ministères de la Culture et du Travail, complété par :

- Le comité des partenaires associés : l'Afdas, le CMB et Pôle emploi
- Le comité consultatif : membres de la FESAC (Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma) et représentants des salariés

Destiné aux artistes et techniciens du spectacle :

- Professionnels confirmés
- En situation de fragilité professionnelle
- Bénéficiant ou ayant bénéficié d'allocations au titre des annexes 8 ou 10 du régime de l'assurance chômage

> www.artistesettechniciensduspectacle.fr



L'entretien professionnel



Réalisé par des conseiller(ère)s ayant une bonne connaissance des spécificités professionnelles, l'entretien a pour vocation de :

- **Présenter** le dispositif au bénéficiaire
- **Analyser et faire un diagnostic de la situation sociale et professionnelle** et faire l'inventaire de ses droits
- **Détecter** les besoins, les attentes et **proposer des solutions** Audiens et /ou conseiller et orienter vers les autres acteurs sociaux
- **Orienter** vers les soutiens du Fonds de professionnalisation ou le cas échéant vers d'autres acteurs susceptibles d'intervenir dans la réflexion sur le projet professionnel ou dans la résolution des problèmes rencontrés par le professionnel (Pôle emploi, Afdas...)

> www.artistesettechniciensduspectacle.fr



Les entretiens conseils



Ils sont menés par des consultants spécialisés en gestion de carrière pour la mise en oeuvre du projet :

- L'entretien de « mise en situation professionnelle » pour les projets dans la continuité du métier
- L'entretien de « validation de projet » pour les projets de réorientation professionnelle
- L'entretien de « suivi de projet » pour la mise en œuvre opérationnelle du projet validé

Les soutiens professionnels



Des aides professionnelles au nombre de 7 , soumises à des plafonds de ressources

- L'aide à l'accèsion à un emploi :
 - outils de communication
 - location de matériel
- L'aide à l'acquisition de logiciels professionnels
- L'aide à la réparation de matériels spécifiques aux métiers du spectacle
- La prise en charge des frais de déménagement
- La prise en charge des frais de mobilité professionnelle
- La participation aux dépenses quotidiennes pendant la durée de la formation
- La participation aux soins de santé indispensables à l'exercice du métier

Un accompagnement et des aides spécifiques dans les situations suivantes :

- Problèmes de santé ou handicap,
- Professionnels de plus de 50 ans en fragilité professionnelle,
- Reprise d'une activité après une maternité.
- Aide à la garde d'enfants



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias



**Panorama des dispositifs de soutien du
service d'accompagnement solidaire et social**



Dispositifs et solutions du service d'accompagnement solidaire et social



Solutions financières

- ★ Accompagner nos publics confrontés à des accidents de vie : maladie, handicap, séparation, divorce, perte d'emploi, décès
Interventions complémentaires aux dispositifs sociaux de droit commun
- ★ Aide au co-financement de formation
- ★ Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire :
 - FUSSAT : <https://fussat-audiens.org/>
 - Aide exceptionnelle d'urgence : <https://aide-exceptionnelle-audiens.org/>



Dispositifs et solutions du service d'accompagnement solidaire et social



Accompagnement des familles

- ★ L'aide au soutien familial
- ★ L'aide au soutien scolaire
- ★ Les bourses d'études
- ★ L'aide mobilité alternant
- ★ L'aide au soutien social et psychologique à tous les aidants familiaux



La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré



La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré

- **L'accompagnement des entreprises de + de 20 salariés du champ du spectacle enregistré et du spectacle vivant d'Ile de France (secteur cinéma, audiovisuel, spectacle vivant, radio, prestataires techniques)**
 - **Accompagnement à la gestion de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)**
 - **Sensibilisation et information des salariés : comprendre et travailler avec les différents types de handicap**
 - **Recrutement : aide à la recherche de profils et à la mobilisation des aides financières, techniques et humaines à l'embauche d'un travailleur handicapé**
 - **Conseils au maintien dans l'emploi d'un salarié rencontrant des problèmes de santé.**
 - **Recours à la sous-traitance du secteur adapté : recherche de prestataires (traduction de synopsis, sous titrage, doublage...)**

- **L'accompagnement des salariés**
 - **Soutien personnalisé pour mobiliser les droits sociaux et obtention de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**
 - **Réflexion sur l'évolution du projet professionnel : identifier une formation, envisager une reconversion, mobiliser les aides à la compensation...**
 - **Mise en relation avec des entreprises du secteur**

La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré

- **Site internet** permettant de mettre à disposition des :
 - **fiches pratiques, guides, fiches métiers « travailler avec une maladie ou un handicap », veille législative et innovation**
 - **témoignages de salariés en situation de handicap et mise en avant de bonnes pratiques d'entreprises**
 - **<http://www.missionh-spectacle.fr/>**

Les numéros de



Fonds de Professionnalisation et de solidarité : 01 73 17 37 12

Aide à la garde d'enfant : www.garde-enfant-fonpeps-audiens.org

Action Sociale Audiens notamment pour complément d'aide au financement d'une formation, aides sociales : 01 73 17 37 26

Mission handicap du spectacle vivant et enregistré :
01 73 17 36 65/ mission.h@audiens.org

Sarah Minski : 01 73 17 34 73 / sarah.minski@audiens.org

> www.artistesettechniciensduspectacle.fr

